



# Club & Village

## règlement intérieur

CENTRE DE VACANCES ET DE LOISIRS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES



Ce règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité avec ses copains, et pour assurer un bon fonctionnement de la structure communautaire « Gâches » situé à Auvillar.

## **Qu'est-ce qu'un accueil de loisirs ?**

L'accueil de loisirs de la Communauté de Communes des Deux Rives est une entité éducative habilitée par Jeunesse et Sports soumis à une législation et à une réglementation spécifiques. Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants âgés de 5 à 15 ans en dehors du temps scolaire.

Fonctionnement de l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs est ouvert durant les vacances scolaires (hiver, printemps, été, automne). Il accueille les enfants à partir de cinq ans, en journée à partir de 8h00 jusqu'à 17h00. Un bureau spécifique à Valence d'Agen (Léo Gipoulou) accueille les enfants le matin de 7h30 à 9h00. Des circuits de transports sont organisés dans certaines communes (Cf organisation des transports).

### **Tarifification.**

Le tarif journalier est de 9€ comprenant : transport (matin et soir), les activités, le repas de midi et le goûter.

### **Le personnel d'encadrement.**

La Communauté de Communes des Deux Rives est responsable du recrutement, de la formation et de la rémunération du personnel.

Les membres du personnel d'encadrement sont recrutés en fonction de leurs diplômes. Cet encadrement peut être renforcé en fonction de la fréquentation et suivant la réglementation en vigueur.

### **Les conditions d'admission.**

\* Age de l'enfant : entre 5 et 15 ans.

\* L'enfant ne doit pas être malade. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction à respecter conformément à la législation, en vigueur. Les parents doivent fournir un certificat de non contagion au retour de l'enfant.

\* En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le responsable prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent pas être contactés, la responsable du centre prévient le médecin disponible, les pompiers ou l'hôpital le plus proche.

\* Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux enfants uniquement sous la responsabilité des parents et sur présentation d'une ordonnance.

\* Le port de bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. La Communauté de Communes des Deux Rives décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants (jeux, jouets, bijoux,...).

\* Fournir une tenue vestimentaire de rechange pour les petits. L'enfant peut apporter au centre son « doudou » ou son objet préféré à partir du moment où celui-ci est marqué au nom de l'enfant.

\* **Le téléphone portable** est autorisé sous condition. Il est sous la responsabilité des parents concernant son contenu (image, vidéo,...). Durant le temps des activités, les téléphones portables ne sont pas autorisés. Durant le temps informel il sera demandé aux jeunes de limiter le temps d'utilisation afin de lutter contre des incivilités (racket, vol, harcèlement,...) et de limiter l'exposition des plus jeunes à des images choquantes, violentes ou à caractère pornographique.

En collectivité, le téléphone portable devient une vraie nuisance et devient une forme de non respect.

## **Le dossier administratif.**

Les parents doivent fournir les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription par enfant dûment complétée (ne pas oublier d'indiquer le numéro d'allocataire différent du numéro de sécurité sociale, N° de téléphone, renseignements médicaux, la décharge de parents).
- L'attestation de l'Aide au Temps Libre de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et Garonne si vous en bénéficiez : aucune déduction ne sera faite si la Communauté de Communes des Deux Rives n'est pas en possession de l'attestation.

## **L'inscription de l'enfant.**

L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif de l'enfant est complet. La responsable du centre est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais. Il est conseillé de venir visiter le centre de loisirs avec votre enfant pour favoriser son adaptation.

## **L'arrivée et de départ de l'enfant.**

Les parents doivent accompagner l'enfant à Gâches, au bureau d'accueil de Gipoulou ou aux différents arrêts de bus proposés. L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant l'aura « physiquement » confié à un animateur. Si le représentant légal de l'enfant ne peut pas venir le chercher à la fin du centre, celui-ci devra signer une autorisation permettant à l'équipe d'animation de confier l'enfant à une personne signalée (Cf. dossier administratif).

## **Le paiement.**

Une facture est éditée en fin de vacances pour les vacances d'hiver, printemps et automne et en fin de mois pour les vacances d'été et est envoyée à la famille. Les paiements peuvent être effectués par chèque, chèque vacances ou espèces. Madame DELPONT Marion à la Communauté des Communes des Deux Rives (rue Général Vidalot à Valence d'Agen) et la responsable du Centre de Loisirs Madame PLANES Chantal se tiennent à la disposition des Parents..

## Organisation des Transports :

### Circuit Brulhois

Dunes	Ecole	8h20	18h45
Donzac	Ecole	8h30	18h35
Saint Loup	Mairie	8h35	18h30
Lamagistère	Ecole	8h50	18h15
Golfech	Mairie	8h55	18h10

### Circuit Compostelle

Saint Michel	Montbrison	8h10	18h35
Merles	Mairie	8h15	18h30
Malause	Ecole	8h25	18h15
Pommevic	Arrêt de bus	8h30	18h10
Espalais	Ecole	8h35	18h10
Auwillar	Arrêt de bus	8h45	18h00
Bardigues	Salle des Fêtes	8h55	17h50

### Circuit Quercy

Castelsagrat	Ecole	8h30	18h40
Saint Paul d'Espis	Mairie	8h45	18h25
Goudourville	Ecole	8h55	18h15
Valence d'Agen	Pontus	9h00	18h10
Valence d'Agen	Barguelonne	9h00	18h10
Valence d'Agen	La Garenne	9h00	18h10

### Navette Valence d'Agen – Gipoulou

Complexe culturel Gipoulou		9h00	17h55
----------------------------	--	------	-------

Un animateur est présent dans le bus pour accueillir les enfants et informer les parents.

Le bureau d'accueil de Valence d'Agen (Léo Gipoulou) ouvre ses portes le matin de 7h30 à 9h00.

L'accueil de loisirs « Gâches » ouvre ses portes le matin à 8h00.